



PV DE L'ASSEMBLEE PAROISSIALE ORDINAIRE DU 08.05.2024

1. Ouverture de l'assemblée et salutations.

M. Nanchen, président du Conseil de paroisse, ouvre cette assemblée ordinaire 2024, déplacée d'avril en mai pour des raisons liées à la restauration de notre église. Il rappelle que l'Assemblée est ouverte à tous les catholiques suisses et étrangers, âgés de 16 ans révolus, domiciliés dans la paroisse.

M. Nanchen propose de débiter cette réunion par une minute de silence en hommage aux défunts de la paroisse, des familles, des amis, mais aussi à toutes les victimes des guerres dans le monde. Puis il invite M. l'Abbé Déogratias à enchaîner par une prière de son choix. M. l'abbé nous invite à la prière par la récitation de *l'Adsumus Sancte Spiritus* (« Nous nous tenons devant Toi, Esprit Saint ») dans sa traduction française. Il s'agit d'une invocation à l'Esprit Saint pour une assemblée ecclésiale de gouvernance ou de discernement attribuée à saint Isidore de Séville, et récitée historiquement lors des Conciles, Synodes et autres rassemblements ecclésiaux depuis plusieurs siècles.

M. Nanchen salue chaleureusement :

- Les 19 personnes (hors membre du Conseil de paroisse, secrétaire et caissier) qui se sont déplacées ce soir, dont notre curé modérateur M. l'Abbé Déogratias
- La Révérendes Sœur de l'Institut
- La Commission financière externe, représentée par Mme Edith Bochud qui est aussi notre ancienne présidente du Conseil de paroisse, et par M. Michel Perroud
- Les anciens membres du Conseil de Paroisse
- Les présidents ou anciens présidents, ou représentants de nos chapelles : chapelle de N-D des Neiges, chapelle St Antoine de Fruence, Chapelle St-Blaise de Prayoud
- Le personnel de notre église, actuel ou ancien : les sacristains et sacristines, les concierges
- Notre nouveau secrétaire M. Mickaël Boichat

M. Nanchen salue tout particulièrement :

- M. Antoine Vianin, architecte de la restauration de notre église et son associée Mme Fabienne Dousse.
- La commune de Châtel, représentée par M. François Pilloud. Il en expliquera le pourquoi tout à l'heure.

Se sont excusés :

- M. Stéphane Veuthey, président de la Cécilienne
- M. Laurent Pralong, Directeur de la Fiduciaire chargée de réviser les comptes de la paroisse
- Mme Bénédicte Jaggi, responsable du conseil de communauté
- M. Jean-Marc Monney, Cécilienne et sacristain
- Mme Christelle Di Paola, concierge

La convocation à cette assemblée a été faite dans les délais par l'insertion d'une annonce dans la Feuille Officielle fribourgeoise et dans le Messenger, par l'affichage au pilier public et par l'annonce dans la feuille dominicale.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et salutations.
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale ordinaire du 19 avril 2023*
4. Information sur les travaux de restauration de l'église par M. Vianin, architecte, et Mme Dousse, sa collaboratrice
5. Rapport de gestion 2023, par chacun des Conseillers
6. Rapport de M. l'Abbé Déogratias
7. Rapport de la présidente du Conseil de communauté qui, en l'absence de celle-ci, sera lu par M. Schweickhardt
8. Complément d'investissement de la restauration de l'église
 - Présentation
 - Préavis de la commission financière
 - Approbation
9. Comptes 2023
 - Présentation
 - Préavis de la commission financière
 - Approbation
10. Budget 2024
 - Présentation
 - Préavis de la commission financière
 - Approbation
11. Nomination d'un nouveau membre de la Commission financière
12. Divers
13. Remerciements et levée de la séance
14. Verre de l'amitié

M. Nanchen propose une modification à l'ordre du jour, à savoir l'ajout d'un point intitulé "Nomination d'un nouveau membre de la Commission financière" qui est placé en N° 11. Cette proposition est acceptée.

M. Nanchen demande à l'Assemblée s'il y a d'autres observations à faire sur l'ordre du jour ? Aucune observation n'étant formulée, l'ordre du jour est accepté.

2. Nomination des scrutateurs

Messieurs François Pilloud et Gérald Duding acceptent cette fonction.

3. Procès-verbal de l'Assemblée paroissiale ordinaire du 19 avril 2023

Des exemplaires de ce procès-verbal ont été mis à disposition au secrétariat de la cure et étaient consultables une heure avant l'Assemblée de ce soir. Des reflets en ont été publiés dans le bulletin paroissial. De ce fait et comme indiqué dans la convocation, ils ne seront pas lus.

M. Nanchen demande s'il y a des remarques sur le PV 2023. Aucune remarque n'étant formulée, il demande à l'Assemblée si, dès lors, elle approuve le PV 2023 tel qu'il lui a été présenté. Le PV 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de ce soir sera également disponible auprès du secrétariat de l'UP ainsi qu'une heure avant l'Assemblée de paroisse 2025. Un reflet de l'Assemblée sera publié dans le prochain bulletin paroissial.

4. Informations sur les travaux de restauration de l'église

M. Nanchen donne la parole à M. Vianin, architecte.

M. Vianin présente l'état des travaux, tout en rappelant d'abord qu'un premier budget avait été approuvé. Mais il relève d'emblée que les premiers travaux ont révélé des problèmes imprévus devant être pris en considération. Ceux-ci vont nécessiter une révision du budget à la hausse. Ces imprévus sont d'ordre technique, d'ordre sécuritaire et fonctionnel et, enfin d'ordre financier.

- D'ordre technique : la qualité et l'état des éléments en pierre a apporté son lot de surprise. Par exemple, les quatre pinacles au bas de la tour sont actuellement passablement abîmés : d'une part le crépi des colonnes en molasse réparées dans les années 50 se décolle de plus en plus. D'autre part, les fleurons, eux aussi ont souffert, même s'ils ont été reconstruits en béton moulé à la même époque. En raison d'un trou dans les archives communales - la commune était à l'époque propriétaire de l'édifice -, il est difficile de trouver des références plus pointues sur les travaux effectués.

Les pinacles à la hauteur du balcon, et surtout leurs fleurons, magnifiquement refaits en béton dans les années 50 également, sont eux aussi très malades, et en apparence statiquement solides. Cependant, ils sont très mal accrochés aux parties inférieures, et c'est une chance que ces éléments n'aient pas cédé sous la pression des phénomènes naturels. De plus, on ne s'attendait pas à ce que la gravité de l'usure soit aussi importante. Ils ont donc fait leur temps et doivent être changés, hormis quelques éléments récupérables ; d'ailleurs, les chutes de pierre déjà mentionnées en 2022 proviennent de cet état de fait.

- D'ordre sécuritaire et fonctionnel : quelques exemples. Des soucis ont été rencontrés lors des travaux de montage des échafaudages. Initialement, ils devaient monter jusqu'au haut de la tour sans difficulté, mais en raison de nouvelles normes de sécurité plus strictes, une autre formule a dû être trouvée, afin de respecter les limites imposées au niveau du poids. Il a donc fallu renforcer les échafaudages et créer un plancher à partir de l'horloge, qui puisse à la fois supporter les échafaudages supérieurs et protéger les personnes d'éventuelles chutes d'objets. Cela représente un coût supplémentaire d'environ CHF 50'000 à 60'000.- par rapport à ce qui était initialement prévu.

En outre, la rampe d'accès actuelle pour les personnes en situation de handicap devra être refaite, car elle ne correspond plus aux normes de sécurité.

Il a également fallu laisser libre la porte principale de l'église pour permettre le bon déroulement des funérailles et de certains événements (première communion, confirmation, etc.) alors que, durant les travaux, il était prévu de conserver l'accès uniquement par une porte latérale. Cette contrainte a nécessité le déplacement du monte-charge et a modifié le montage des échafaudages à cet endroit, ce qui a aussi un coût.

- D'ordre financier : la majorité des prix des matériaux a pris l'ascenseur, notamment en raison des nombreuses crises que traverse notre monde (Covid, guerre en Ukraine, etc.). Ces crises ont un impact même sur des matériaux inattendus comme la pierre qui est pourtant produite localement.

Ainsi, le devis initial s'élevait à CHF 3'476'000.-. Le devis révisé au 21 février 2024 s'élève désormais à CHF 5'034'000.-, ce qui engendre un coût supplémentaire de CHF 1'558'000.-.

M. Vianin ajoute que le lift du chantier permettant d'accéder au haut du clocher pourra être emprunté par les personnes âgées de plus de 16 ans, pour une visite des travaux lors d'une journée porte ouverte qui aura lieu samedi 31 août, entre 8h30 et 12h00. Toutes les mesures de sécurité seront prises.

M. Vianin demande s'il y a des questions, ce qui n'est pas le cas. M. Nanchen le remercie pour la clarté de son exposé.

5. Rapport de gestion 2023 par chacun des Conseillers

M. Nanchen donne tout d'abord la parole à Mme Pilloud.

Mme Pilloud, vice-présidente : commission de bâtisse, église et personnel

Mme Pilloud rappelle que, dans le Conseil de paroisse, son rôle est notamment d'avoir un œil attentif sur notre église, (intérieur et l'extérieur). Pour l'intérieur, nous pouvons compter sur la précieuse collaboration de Mme Christelle Di Paola que Mme Pilloud remercie chaleureusement pour son travail.

La décoration florale réalisée par Déco Fleurs est très réussie, toujours en accord avec la liturgie et les saisons. Les bacs extérieurs ont diminué en nombre mais ils sont toujours bien entretenus.

Avec M. Nanchen et M. Roche, Mme Pilloud fait partie de deux commissions : « la Commission de chantier » et « la Commission technique et historique ». La première est hebdomadaire et la seconde mensuelle, ce qui signifie qu'une fois par mois, les séances des deux commissions s'enchaînent, de 10h30 à 13h30, voire 14h00. Ces commissions sont en contact direct avec M. Vianin et son associée Mme Dousse, toujours présents. Ces rencontres régulières permettent aux membres des Commissions de se tenir au courant de l'avancée des travaux de restauration et de réparation du clocher et du frontispice, et de vérifier que tout se passe au mieux. Ces jours, par exemple, a été étudiée la façon de remettre en valeur la flèche, avec les architectes, ainsi que des spécialistes en composition, qualité de peinture et esthétique, sous le regard attentif du Service des Biens Culturels, car on ne peut pas faire n'importe quoi.

Mme Pilloud ne revient pas sur ce qu'a développé M. Vianin, mais nous livre un reflet de ce qu'elle vit lors des différentes rencontres avec lui et avec les professionnels et artisans qui prennent part aux travaux. Elle souligne que toutes ces personnes montrent un intérêt, un savoir-faire et un respect pour le monument qui est rassurant. Elle relève également que leur organisation, leur coordination et leur disponibilité sont remarquables. Elle assure les membres de l'Assemblée de paroisse que l'église est en de très bonnes mains, et qu'à la fin des travaux, elle sera aussi belle à l'extérieur qu'à l'intérieur.

En ce qui concerne les dons en vue de la réfection de l'église, un premier appel avait été lancé en 2022. La population, différentes communes et paroisses y ont répondu favorablement. M. Nanchen en reparlera tout à l'heure. Nous réfléchissons aujourd'hui à la manière de solliciter les entreprises et les commerçants locaux. A ce propos, une demande a été faite à l'Equipe pastorale par l'intermédiaire de M. l'Abbé Déogratias afin de prévoir une quête lors de la Patronale de la paroisse ou autre. Nous attendons leur décision.

Mme Pilloud termine son intervention en cédant la parole à M. Schweickhardt.

M. Schweickhardt : culte, ministère et groupements

Concernant les activités de la paroisse, les informations seront communiquées ultérieurement, au point 7 de cette séance, lors de la présentation du rapport de la Présidente du conseil de communauté que, en l'absence de celle-ci, M. Schweickhardt nous lira tout à l'heure.

M. Schweickhardt remercie tous les membres de la paroisse qui ne comptent pas leurs heures et qui nous permettent de vivre de belles célébrations. Il adresse un remerciement spécial à :

- Stéphanie, Bénédicte et Véronique pour l'organisation des messes en famille et de la messe patronale.
- Eunide, Angelo et Carmen pour l'organisation des petits-déjeuners des messes Rorate.
- Madame Corinne Amhof, secrétaire de l'Association de la chapelle des Paccots, pour le magnifique prie-Dieu qu'elle a offert et qui se trouve sur la gauche en face de la Vierge-Marie. Il favorise ainsi l'intimité de la prière à la Vierge.
- La Cécilienne qui consacre son temps à embellir nos liturgies et à rendre nos prières plus profondes.

A ce propos, la Cécilienne, dont M. Schweickhardt fait partie, traverse une période difficile. Ces dernières années, son contingent n'a cessé de diminuer et par la suite d'une énième démission, le nombre total de membres est passé au-dessous de la barre des 20, ce qui est très alarmant. Du côté de la Cécilienne d'Attalens, son directeur, M. Charly Torche, a donné sa démission et Mme Nelli

Manfrin a repris le poste. Elle va mettre en place une collaboration plus intense entre les deux Céciliennes, ce qui permettra, pour certaines messes, de chanter en plus grand nombre. Cependant, cela impliquera forcément moins de prestations. De temps en temps, il n'y aura en effet qu'une messe dominicale par mois animée par la Cécilienne, au lieu de deux actuellement. Les messes importantes comme les messes en famille ou les messes patronales ne seront pas concernées par cette réduction de prestations. Cette collaboration va permettre à nos deux Céciliennes de « vivre » encore quelques années supplémentaires, mais cela ne règlera pas le problème de fond. Il va vraiment falloir trouver des solutions pour chercher de nouvelles voix si l'on ne veut pas en arriver à une dissolution forcée. M. Schweickhardt adresse à toutes les personnes présentes, en cas d'intérêt, l'appel à rejoindre la Cécilienne ou, du moins, à transmettre cette invitation dans leur entourage et à faire de la publicité pour la Cécilienne.

Cette année, la fanfare de Remaufens et Châtel-St-Denis, « l'Uni'son », a inauguré son nouveau drapeau ainsi qu'un nouveau costume. Les membres de cette fanfare ont été approchés afin de leur demander une présence à certaines de nos messes, comme c'était le cas par le passé.

M. Schweickhardt évoque ensuite la journée exceptionnelle vécue par les jeunes et dévoués servants de messe de la paroisse au mois d'août dernier, riche en découvertes et partages. Après une célébration inspirante à l'église catholique de Vallorbe, les servants se sont embarqués dans une aventure mêlant spiritualité, découverte de la nature et apprentissage ludique. La visite des grottes de Vallorbe a ouvert leurs yeux aux merveilles cachées de notre Terre. Après un pique-nique convivial et des jeux en plein air, ils se sont dirigés vers Yverdon pour une visite interactive à « EXPLORiT ». Une manière ludique d'explorer le monde de la science. Ces moments de joie, d'apprentissage et de partage ont permis à nos servants de renforcer leurs liens avec leur foi, la nature et la science. Ce fut une expérience inoubliable et enrichissante pour tous.

8 Jeunes ont participé, il y a quelques semaines, à la RPJ dont 3 nouveaux servants, pour vivre une journée ensemble, en commençant par plus de 2 heures de répétitions en présence du curé-moderateur, avec lequel a été partagé le repas de midi. L'après-midi s'est ensuite déroulé à la patinoire des Paccots pour quelques glissades et rigolades et s'est terminé autour d'un bon thé chaud.

M. Schweickhardt rappelle que demain, jour de l'Ascension, pas loin de 40 enfants de 5H de Châtel recevront le sacrement de l'Eucharistie pour la 1^{ère} fois. La fanfare jouera pendant la procession des enfants, et ensuite, elle devra nous quitter pour une autre prestation.

La semaine prochaine, le samedi 18 mai à 20h00, aura lieu la messe de Fatima, organisée par la communauté portugaise, avec une magnifique procession autour de l'église.

Une nouveauté est apparue dernièrement : la possibilité d'utiliser TWINT lors de la quête des messes dominicales ou pour un don dans le tronc au fond de l'église. Des QR-Codes plastifiés sont collés aux paniers de la quête. Une fois le QR-Code scanné, le panier peut être passé au suivant, puis le paroissien peut entrer le montant désiré et valider le paiement. Cette possibilité était très attendue par certains de nos paroissiens, dont M. Schweickhardt fait lui-même partie.

M. Schweickhardt termine par l'annonce de l'introduction d'une newsletter, qui listera les activités dans l'UP pour les semaines à venir. Il essaiera de donner un rythme mensuel à cette newsletter. Les personnes intéressées peuvent venir communiquer leur adresse mail à Mme Schweickhardt à l'issue de cette Assemblée.

M. Schweickhardt remercie chacun pour l'écoute, et exprime sa joie de continuer à vivre de belles célébrations, tous ensemble, dans notre église. Il cède la parole à M. Roche.

M. Roche : commission de bâtisse, bâtiments et forêts

La forêt de la paroisse d'Essert-Monnard, d'une superficie de 15ha, est pour une grande partie boisée par des épicéas. M. Roche a pris contact avec le nouvel inspecteur forestier communal, M. Sylvain

Chabloz, qui a remplacé M. Guy Perroud, parti à la retraite, afin d'avoir une appréciation de l'état de la forêt. Celle-ci est en bonne santé. Des travaux sont cependant prévus au début de l'été 2024. Une coupe de bois est en effet nécessaire pour éclaircir le terrain. Les arbres sont trop serrés et grandissent mal. Le Service forestier communal va installer deux lignes de câbles pour le transport des bois. Selon la convention passée entre la Commune et la paroisse, les frais seront à la charge de la Commune. Si la vente des bois apporte un bénéfice, il sera réparti entre la Commune et la paroisse.

Le comité de la route Rathvel-Perry a été convoqué d'urgence pour des travaux. Il a été constaté, en-dessous du chalet de la Grande-Moille, que la route s'affaisse dans le virage. Après un contrôle, les canalisations sont obstruées par des racines et de la terre. Par grosse pluie, la pluie ne peut pas s'évacuer correctement et ravine la sous-couche de goudron. Les travaux de coupage et fraisage des racines sont prévus et pour cela est prévu un montant de réserve à disposition sur le compte du Syndicat. Il sera nécessaire de refaire le goudron sur une longueur d'environ 40m de long sur 3m de large (120m²). M. Chabloz s'occupera des subventions forestières. M. Roche le remercie pour son travail et pour la bonne entente.

Le plafond du secrétariat paroissial de la Maison St-Denis au 2^{ème} étage a besoin d'une réfection. Un devis a été demandé et se monte à CHF 2'783.-, tout compris. Le reste du bâtiment est en bon état, mais il a y toujours les frais d'entretien courant.

Le 2^{ème} compresseur de la pompe à chaleur de la cure a dû être changé après 29'500 heures de service. Elle fonctionne à présent à satisfaction. Le coût de remplacement se monte à CHF 6'500.-. En ce qui concerne l'ascenseur, le système de régulation de vitesse a dû être remis aux nouvelles normes de sécurité. L'onduleur les batteries et le chargeur ont été changés après 15 ans de service. Le coût des travaux s'élève également à CHF 6'500.-. Le bâtiment est en bon état, mais il y a toujours des travaux que l'on n'a pas pu prévoir.

En ce qui concerne l'église, le mur de soutènement côté Route des Misets est à recrépir en partie à plusieurs endroits, car des plaques de ciment se décollent et tombent sur la route qui est très fréquentée par les enfants, les piétons et les automobilistes. Par sécurité, le Service de la voirie a ôté les plaques dangereuses et a averti le Conseil de paroisse qui est le propriétaire du mur. Un devis a été demandé pour la réfection et il s'élève à environ CHF 13'000.- (estimation). Les travaux se feront durant les vacances scolaires et en collaboration avec la police locale.

L'autolaveuse de l'église a 12 ans. Les batteries et le chargeur sont à changer et le fournisseur n'assure plus certaines pièces de rechange. Le devis se monte à CHF 3'000.-. Une offre a été demandé pour une machine neuve. Elle s'élève à environ CHF 6'300.-. Il a été décidé d'acquérir la nouvelle machine.

Concernant la restauration du clocher et du frontispice, M. Vianin, architecte, et Mme Dousse ont déjà donné toutes les informations nécessaires sur l'état et le futur des travaux. M. Roche les remercie pour la bonne collaboration et la bonne entente, ainsi que ses collègues de la Commission des bâtiments.

M. Roche donne à présent la parole à Mme Maillard.

Mme Maillard : finances, personnel et chapelles

- *Personnel*

Notre secrétaire de longue date, Mme Martine Cogli, a donné son congé au 31 décembre 2023, pour des raisons professionnelles : elle n'arrivait plus à concilier son travail à la paroisse et celui à la Commune de Châtel. Par souci de cohérence, elle poursuit l'explication de l'aventure « secrétariat », même si elle fait partie de l'année 2024. Mme Cogli a été remplacée au 1^{er} janvier 2024 par Mme Vicky Allenbach, de Servion. Mme Allenbach a démissionné le 9 février 2024, comme la loi l'y autorise. Il a fallu se remettre à l'ouvrage et après quelques péripéties, c'est M. Mickael Boichat de la Tour-de-Trême, ici présent, qui est entré en fonction le 1^{er} mai 2024. Mme Maillard souhaite la bienvenue à M. Boichat. Quant au personnel de la paroisse, tout va bien dans l'ensemble. On peut toujours compter sur les personnes engagées, qui mettent du cœur à exécuter leurs tâches.

- *Chapelle Notre Dame des Neiges (Les Paccots)*

L'Assemblée générale de la Chapelle a eu lieu le 10 juin 2023. Mme Gloria Pilloud a quitté le comité pour pouvoir se consacrer entièrement à la commission technique qui suit les travaux de réparation et restauration du clocher de l'église. Mme Maillard l'a remplacée depuis au sein dudit comité. Des changements sont intervenus au sein du comité à la suite des démissions de Mme Corinne Amhof, secrétaire, et de M. Bertrand Bosson. M. Charles Cottet a pris la présidence, M. Philippe Vial les bâtiments et la vice-présidence. M. Bruno Mengual reste quant à lui caissier. En février 2024, nous avons trouvé la perle rare en la personne de Mme Christine Genoud qui a pris le rôle de secrétaire.

Des bacs à fleurs ont été installés gracieusement devant la chapelle par la Commune. Le 6 août 2023 a eu lieu la fête patronale avec une bonne participation des fidèles, malgré un temps froid et pluvieux. Au mois de décembre 2023 a eu lieu le montage de la crèche extérieure et l'organisation de la fenêtre de l'Avent.

Mme Maillard communique encore les deux informations importantes suivantes concernant la Chapelle Notre-Dame des Neiges :

- L'Assemblée générale aura lieu le 8 juin 2024.
- La fête patronale aura lieu le 4 août 2024.

- *Chapelle de Prayoud*

Cette chapelle est toujours gardée par Mme Marylou et M. Raymond Lambert. Ils ont pris la relève de Mme Agnès Lambert qui a fêté ces 100 ans en décembre 2023. M. Léon Roche et Mme Maillard lui ont rendu visite à cette occasion.

En novembre 2023, M. Lambert a été obligé de fermer la chapelle au public. Un problème de présence massive de mouches en était la raison. Il a fallu avoir recours à une entreprise pour résoudre ce problème au plus vite.

Le 3 février 2024 a été célébrée la fête patronale de Prayoud, dans une magnifique ambiance. A la suite de la messe, environ 70 personnes ont participé à un moment de convivialité à la salle de la laiterie à Prayoud.

- *Chapelle de Fruence*

L'association de la chapelle de Fruence est en deuil. M. Louis Genoud, membre très actif et gardien attentionné de la chapelle, est décédé dernièrement. Mme Maillard présente, au nom du comité, à la famille de M. Genoud, leurs sincères condoléances.

Les activités de la chapelle se sont déroulées comme à l'habitude. La fête patronale a été célébrée le 19 janvier 2024. Des célébrations et baptêmes ont également eu lieu. Cela montre l'attachement des fidèles à cet endroit. Les dons et les lumignons permettent d'améliorer le quotidien.

Une Assemblée extraordinaire a eu lieu concernant l'arbre situé sur la parcelle de la chapelle. Il y a été décidé de décliner l'offre de M. Hess de couper ce dernier pour un montant de Fr. 500.-. Une demande sera adressée au Service des Biens Culturels pour ce faire.

Les comptes de la chapelle ont été vérifiés le 12 avril 2024. Mme Maillard remercie Mme Edith Bochud pour la tenue de la comptabilité. Cette dernière a envoyé sa lettre de démission pour le 30 avril 2024. Elle sera remplacée par Mme Maillard pour la tenue des comptes.

- *Divers*

Le 9 avril 2024, Mme Coralie Mollard, de l'Office du tourisme, a contacté le Conseil de paroisse. L'Office souhaite remettre en route le sentier « d'église en chapelle » qui sera lancé au printemps. Mme Maillard a accompagné Mme Mollard pour la visite des chapelles de Prayoud et de Fruence afin qu'elle puisse prendre des photos de ces chapelles pour le projet. M. Roche a fait de même pour notre église.

L'institut a également ouvert ses portes. L'idée est que les touristes partent de l'Office du tourisme et, en suivant les panneaux, fassent un parcours de 1h10 (version courte) ou 2h00 (version longue) à l'aide d'une application comprenant le chemin et toutes les informations de certains de nos lieux de culte. Des panneaux seront posés pour cette manifestation. À noter que prochainement, M. Michel Pilloud a accepté de participer à la préparation d'une émission de TV sur ce sujet (« Couleur locale », sauf erreur).

En date du 12 octobre 2023, Mme Maillard a assisté à l'Assemblée générale de « l'Animation Jeunesse de la Veveyse » (AJV). Des restrictions concernant le local ont dû être instaurées à la suite de débordements de certains jeunes. L'Association a acheté un bus avec lequel les animateurs se rendent dans les différentes communes de la Veveyse pour se présenter. Cette dernière remercie la paroisse pour son don annuel. L'AJV a également présenté l'Association « Les amis d'Olivier » (AdO) du prénom de ce jeune homme décédé lors du giron de jeunesse de la Glâne en 2018. Cette dernière est active dans la prévention et la réduction des comportements à risque par et pour les jeunes, et compte 50 agents de prévention sur Fribourg.

Mme Maillard donne la parole au président, M. Nanchen.

M. Dominique Nanchen, président : commission de bâtisse, administration générale

En tant que responsable de l'administration générale, M. Nanchen remercie chaleureusement toute l'équipe du Conseil de paroisse, à savoir les conseillers ainsi que Mme Martine Cogli, secrétaire, qui a démissionné au 1^{er} décembre 2023, puis Mme Allenbach (Mme Maillard en a déjà parlé), ainsi que M. Jean-Pierre Vaucher, le caissier : il relève que tous travaillent en harmonie pour le bien de la paroisse.

M. Nanchen reviendra par la suite sur le financement de la restauration de l'église, au point 8 de la présente séance.

Parmi les événements et affaires en cours concernant la paroisse, M. Nanchen souligne les points suivants :

- Les deux organistes de la paroisse, Carole Schmidt-Joly et lui-même, ont démissionné en même temps, soit le 22 février 2023. Après plusieurs annonces et recherches par des contacts personnels, Mme Anna Spirina a été engagée le 18 avril 2023. Mme Spirina, qui nous vient de Moscou, est en Suisse pour obtenir cet automne son master d'orgue, puis si tout va bien, son master de concert l'an prochain. Née le 12 décembre 1998, brillante organiste, Mme Spirina s'est classée 2^e et a obtenu le prix du public à la 11^{ème} édition du Concours International pour Orgue de Saint-Maurice qui s'est déroulée à Saint-Maurice en août 2023. Elle participera cet automne au concours international d'orgue au Canada, où elle est demi-finaliste.
- Dans notre église a été notamment organisé un remarquable concert le 12 octobre 2023 par l'Ensemble vocal de Lausanne : « Musique sacrée en Suisse ».
- Une crèche vivante réalisée par les enfants et animée par la Cécilienne. (Voir le rapport de Mme Jaggi).
- Comme chaque année, la magnifique crèche de Noël a attiré bien des gens. M. Nanchen remercie Péchu et toute son équipe.
- M. Nanchen évoque quelques objets entrant dans la restauration de notre église : la nouvelle rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, ainsi qu'un plan d'évacuation de l'église (obligatoire).
- Certaines personnes ont demandé à M. Nanchen s'il ne serait pas possible d'établir une boucle magnétique à l'église pour les malentendants. Malheureusement, les frais engagés pour cela (notamment sous le plancher) sont beaucoup trop onéreux.

- La Commission financière n'aura plus à contrôler les comptes et examiner le budget comme elle le faisait les années précédentes. En effet, comme cela se fait le plus souvent, la paroisse a confié ce travail à une fiduciaire, à savoir la Hervest Fiduciaire SA, de M. Laurent Pralong, expert fiscal diplômé et administrateur, de Châtel-St-Denis.
- Tous les documents relatifs à la restauration de l'église ont été classés sur ordinateur.
- Sorties d'église et nombre de catholiques. A la demande de certains paroissiens, voici des précisions à ce sujet, depuis 2020 (pour Châtel) :

année	sorties	nombre cath.
2019	36	4333
2020		3'989
2021	47	4'449
2022	62	4'455
2023	86	4'490

A noter que les données concernant l'année 2020 sont manquantes dans les statistiques envoyées à l'évêché. Sur la base de ces chiffres, le constat peut être fait que les sorties d'églises sont en augmentation mais qu'elles sont plus que compensées par l'arrivée de nouveaux habitants catholiques.

- M. Nanchen rapporte un bref résumé des comptes 2023 et du budget 2024 de l'UP St-Denis :
 - Les comptes 2023 ont été vérifiés le 04.03.2024 par la paroisse de Remaufens en la présence de Mme Sophie Currat, caissière, et de Mme Sylvia Yerly, responsable des finances, et ont été approuvés par le Conseil de gestion le 20.03.2024. Après bouclage, ils présentent un bénéfice de CHF 13'888.75 qui sera porté en diminution de l'acompte dû par les paroisses.
 - Le budget 2024 s'élève à CHF 343'420.00 et la participation de la paroisse de Châtel s'élèvera à CHF 143'582.95 (Le 41.81%). C'est un chiffre stable par rapport aux autres années.
 - M. Nanchen remercie la caissière, Mme Sophie Currat pour son travail, sa disponibilité et son dévouement durant cette année 2023.

6. Rapport de M. l'Abbé Déogratias

Le gros de la vie pastorale spécifique à la paroisse va être abordé au point suivant dans le rapport d'activités écrit par Mme Bénédicte Jaggi au nom du Conseil de Communauté. M. l'abbé Déogratias évoquera donc brièvement les activités plus larges, celles de toute l'Unité pastorale :

- Thème de l'année pastorale : « vous êtes la lumière du monde ». La lanterne a quitté notre paroisse dernièrement. M. l'abbé Déogratias invite chacun à demeurer « lumière » pour le monde.
- Comme chaque année, le gros du chantier pour l'Equipe pastorale fut la gestion de la routine : assurer les messes, le catéchisme, la préparation aux sacrements (Eucharistie, confirmation, etc.), les sépultures, etc.
- L'année 2023 a permis à Mme Bénédicte Jaggi de terminer sa formation au CCRFE. Elle a maintenant son diplôme d'animatrice pastorale en poche ; actuellement, elle est au service de notre jeunesse au sein de l'UP avec des responsabilités au niveau du Canton, surtout dans les CO.
- Si l'année 2022 nous a permis d'avoir un nouvel agent pastoral, M. Alexandro Clemente, depuis le 1^{er} mars dernier, celui-ci nous a quittés. En tant qu'avocat de formation, il a été appelé au service juridique de la CEC. Pour le moment, il n'y a encore personne pour le remplacer.
- Au mois de novembre 2023, notre UP a eu l'honneur d'accueillir la messe radiotélévisée, qui a été célébrée dans la paroisse de Remaufens.
- Les deux conférences de carême ont porté sur Dieu et la souffrance par Mgr Berchier, et sur les ministères dans l'Eglise par le Chanoine Claude Ducarroz. Elles ont été bien fréquentées et très appréciées.

- Les « Marches du Pèlerin » : initiées par Americo Brito et Sr Marie-Josiane, ces marches obtiennent de grands succès. Elles sont un temps de détente et d'intériorité. Elles permettent la prière, la méditation, la contemplation de la création et la rencontre avec le prochain. La marche pèlerine est aussi une expérience profondément humaine, où la fatigue et la douleur côtoient la joie et l'émerveillement. Elles permettent de prendre conscience que nous sommes des créatures habitées par Dieu. Le 4 mai dernier, par exemple, a eu lieu une marche vers Lausanne autour du thème : « Maurice Zundel, un chemin vers l'évangile intérieur ».
- Ministère de remplacement d'été : dans son communiqué, l'évêque a ordonné de ne pas faire appel aux prêtres extérieurs pour le ministère d'été cette année. Ainsi, le prêtre qui venait habituellement, l'abbé Wellars, ne viendra pas. Ceci occasionnera une révision à la baisse des messes pendant la période d'été, prélude de ce qui nous attend dans les années à venir.

En ce qui concerne les projets à venir, M. l'abbé Déogratias relève les points suivants :

- La refonte du site Web sera organisée dès l'automne prochain. Ce site permettra de répondre au mieux aux besoins et aux exigences pastorales du temps présent. L'Equipe pastorale a déjà rencontré la maison Hemmer (Fribourg) qui va l'accompagner dans cette transition.
- Il y aura quelques modifications à l'automne prochain. En effet, l'abbé Florent, qui doit poursuivre ses études à Fribourg, va diminuer son pourcentage dans l'UP. Un autre prêtre nous rejoindra peut-être, mais M. l'abbé Déogratias ne sait pas encore à quel pourcentage.

M. l'abbé Déogratias souligne encore qu'hier, il se trouvait à la Session diocésaine à Genève sur le thème « Osons le changement ». Suivant les récentes lettres pastorales de notre évêque, et au vu des réalités actuelles, le changement est en marche. Que le souffle de l'Esprit Saint nous accompagne dans cette aventure de la foi.

En ce qui concerne la question posée par Madame Gloria Pilloud à propos d'une quête à organiser pour soutenir les travaux de rénovation de l'église, M. l'abbé Déogratias informe que l'Equipe pastorale a accepté d'organiser cette quête sur tout le territoire de l'UP.

7. Rapport de la présidente du Conseil de communauté (absente), lu par M. Schweickhardt

Voilà désormais 5 ans que Mme Jaggi rapporte les activités du Conseil de Communauté qui, depuis, a vu partir quelques membres et en a accueilli quelques nouveaux.

Cette année a commencé par l'organisation de notre désormais traditionnelle fête en lien avec la patronale Saint Denis, le 8 octobre 2023. La fréquentation a été bonne. Si quelques remarques ont été faites à propos de certains stands sans bénévole pour les tenir pendant quelques instants, les commentaires ont été plutôt bons. Mais si l'on veut plusieurs stands et qu'ils soient tenus pendant toute la fête, il y aurait effectivement besoin de davantage de bénévoles. Mme Jaggi demande aux personnes qui seraient intéressées de la contacter pour l'organisation de cette fête.

Les messes en familles, cette année encore, ont connu un écho relativement important les 12 novembre 2023, 14 janvier 2024 et 25 février 2024. Plusieurs dizaines de jeunes ont fréquenté le coin enfants durant ces messes. Parents et enfants ont fait part de leur plaisir de participer à ces messes au cours des apéritifs qui ont suivi ces célébrations. Mme Jaggi remercie particulièrement ses acolytes, Véronique Vienne et Stéphanie Schweickhardt pour l'organisation de ces messes, car elles donnent toujours beaucoup de leur temps, sans compter.

Nouveauté de cette année, Mme Nelli Manfrin a proposé de faire une crèche vivante organisée par la Cécilienne et le Conseil de Communauté. Ce projet a pu voir le jour et s'est déroulé le 9 décembre 2023. Tous les acteurs et le public présents ont partagé leur plaisir d'avoir participé à cet événement. Il a été décidé que cette formule serait de nouveau proposée pour Noël 2025, soit une année sur deux, en alternance avec les messes de Noël en famille, car organiser les deux événements la même année sur un temps aussi court ne paraît pas envisageable avec les forces actuelles du Conseil.

Durant le temps de l'Avent, quelques fenêtres de l'Avent ont été proposées. Il y a eu aussi la célébration œcuménique des aînés, des messes Rorate suivies du petit-déjeuner. Mme Jaggi remercie Eunide et son équipe pour l'organisation de ceux-ci.

Américo et sœur Marie-Josiane ont organisé des marches du pèlerin à plusieurs occasions. Mme Jaggi les félicite pour cette belle initiative et invite les personnes intéressées à prendre contact avec eux.

Durant le carême, la paroisse de Châtel a organisé la célébration du vendredi saint, animée en partie avec les jeunes du groupe « ThéoApéro », et le dimanche de Pâques, célébration durant laquelle 11 enfants de toute l'UP ont reçu le sacrement du baptême.

Suivant l'annonce de M. l'abbé Déogratias concernant la réduction des messes durant l'été, il n'y aura pas de messe à Châtel les 7 et 14 juillet, ainsi que les 18 et 25 août.

Mme Jaggi souligne le fait que la communauté de Châtel est bien vivante et que de beaux fruits spirituels y poussent. Pour continuer dans cette voie et faire croître les activités et la communauté, elle relève le besoin de l'aide et de la participation de tous. Elle invite chacun à participer aux célébrations et événements proposés, et assure que toutes les personnes souhaitant apporter leur aide pour les organiser seront toujours les bienvenues. Elle remercie chacun pour son attention.

8. Complément d'investissement de la restauration de l'église

- *Présentation*

M. Nanchen donne quelques explications au sujet du budget de la restauration de l'église. Il rappelle tout d'abord que le budget initial a été accepté à l'unanimité le 27 juin 2022. Le devis détaillé était le suivant : CHF 3'476'000.- financés par des fonds propres à hauteur de CHF 2'000'000, des subventions espérées à hauteur de CHF 200'000.- et un emprunt vraisemblable se montant à CHF 1'276'000.-.

Le nouveau budget se basant sur le devis révisé du 21.02.2024 s'élève à CHF 5'034'000.- auquel il faut soustraire les CHF 3'476'000.- du budget initial déjà accepté, ce qui donne un supplément d'investissement de **CHF 1'558'000.-** qui est le montant supplémentaire sur lequel il faut voter ce soir.

M. Nanchen insiste sur la distinction à faire entre le montant d'investissement (= l'argent nécessaire à la restauration) et le montant de l'emprunt (l'argent nécessaire pour combler le manque d'argent que l'on peut apporter). L'emprunt prévu en 2022 s'élevait à CHF 1'276'000.-, et le montant d'emprunt prévu en 2024 dépend de ce que l'on va recevoir en plus.

Il y a de bonnes nouvelles au niveau des subventions. En effet, CHF 300'000.- viennent d'être votés par le Conseil général de Châtel. M. Nanchen profite de remercier vivement la Commune pour son geste et demande à M. François Pilloud, Conseiller communal, de lui transmettre toute sa gratitude.

De plus, le SBC va demander au Canton de Fribourg et à la Confédération - par l'intermédiaire de M. Rück - un supplément de subvention pour la phase 2 de la restauration, qui pourrait atteindre la somme de 200'000.-, voire même 220'000.- (½ par le canton et ½ par la Confédération). M. Rück a précisé à M. Nanchen que le oui du canton était acquis ; reste à attendre celui de la Confédération. Si sa réponse était négative, ce qui serait étonnant, la part de subvention du Canton de Fribourg serait plus faible.

M. Nanchen résume ainsi la situation financière de la restauration au 21 février 2024 :

L'investissement total (3'476'000.- de 2022 et 1'558'000.- de supplément proposé ce soir en votation) se monte à 5'034'000.- : cela correspond au devis révisé.

Le financement de la restauration comprend :

- Les fonds propres : CHF 2'500'000.- ;
- Les subventions et dons déjà acquis : CHF 1'080'395.- ;

- Et les subventions futures probables espérées : ± CHF 200'000.- ;
- Ce qui donne un total de CHF 3'780'395.-.

L'emprunt probable serait donc de : CHF 5'034'000.00 - CHF 3'780'395.00 = 1'253'605.-, proche de celui de 2022, et ce malgré l'augmentation du budget révisé, ceci grâce aux subsides reçus. En outre, aucune augmentation d'impôt n'est prévue pour financer la restauration de l'église.

M. Vianin, architecte, confirme les chiffres donnés par M. Nanchen, et M. Jean-Pierre Vaucher, caissier, en fait de même.

- *Préavis de la Commission financière*

Avant de donner la parole à M. Perroud, Président de la Commission financière, M. Nanchen rappelle que le rôle de cette Commission est désormais moins important : il s'agit d'examiner les comptes 2023 et le budget 2024 et donner à l'assemblée son préavis favorable ou non. Quant au contrôle de ces comptes, il est désormais assuré par la fiduciaire Hervest SA de M. Laurent Pralong, de Châtel-St-Denis, spécialiste de ce genre de dossier.

La Commission financière donne un préavis favorable à un supplément d'investissement de CHF 1'558'000.- pour la restauration de l'église.

- *Approbation*

M. Nanchen demande dès lors à l'Assemblée si elle approuve le supplément budgétaire de CHF 1'558'000.-. Il est accepté à l'unanimité.

M. Vianin et Mme Dousse quittent ici la séance.

9. Comptes 2023

- *Présentation*

M. Jean-Pierre Vaucher présente et commente les comptes 2023. Ceux-ci bouclent avec un bénéfice de CHF 3'399.-.

	Comptes 2023		Budget 2023		Différence	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	148'124	7'474	159'171	9'211	-6.94%	-18.85%
Culte et célébrations	43'672	1'320	76'642	0	-43.02%	100.00%
Ministère pastoral et évangélisation	649'489	0	672'213	1'500	-3.38%	-100.00%
Eglise et lieux de culte	80'990	9'130	105'376	9'000	-23.14%	1.44%
Partage et entraide /aide mouvements	10'150	0	10'700	0	-5.14%	
Finances et impôts	59'034	1'302'898	59'500	1'150'297	-0.78%	13.27%
Capitaux et emprunts	8'564	9'306	700	500	1123.40%	1761.24%
Cure	28'457	28'800	36'469	28'800	-21.97%	0.00%
Maison St-Denis	11'161	24'620	22'204	25'080	-49.73%	-1.83%
Essert-Monnard	508	0	1'000	0	-49.20%	
Autres postes	340'000	0	76'500	3'500	344.44%	-100.00%
Totaux	1'380'149	1'383'548	1'220'475	1'227'888	13.08%	11.25%
Déficit / Bénéfice		-3'399		-7'413		
Totaux	1'380'149	1'380'149	1'220'475	1'220'475		

Bilan :

	31.12.2022	31.12.2023
ACTIF		
Patrimoine financier		
Caisse	2'259.95	1'648.05
Chèques postaux	5'820.95	6'060.95
Comptes courants bancaires	666'116.35	1'184'784.89
Débiteurs impôts de l'exercice	226'985.99	91'253.58
Débiteurs impôts de l'exercice précédent	87'934.75	32'000.16
Débiteurs impôts des années antérieures	40'638.49	299'106.49
Autres débiteurs	10'265.10	4'829.74
Fonds spéciaux-épargne et obligations	2'403'231.54	2'408'701.11
Actions et parts sociales	0.00	0.00
Maison St-Denis(salle paroissiale)	210'000.00	190'000.00
Cure	295'000.00	265'000.00
Autres immeubles	1.00	65'356.15
Actifs transitoires impôts	0.00	0.00
Autres actifs transitoires	62'039.79	29'266.85
Patrimoine administratif		
Terrains (en zone d'utilité publique)	1.00	1.00
Eglise et lieux de culte	1.00	1.00
Forêts	1.00	1.00
Mobilier, machines, véhicules	1.00	1.00
Total de l'actif	4'010'297.91	4'578'011.97

	31.12.2022	31.12.2023
PASSIF		
Engagements courants		
Créanciers	691.15	6'165.25
Dettes		
Emprunts	8'000.00	0.00
Provisions		
Provisions pour impôts (débiteurs douteux)	40'000.00	40'000.00
Passif transitoire		
Passifs transitoires	27'827.85	72'894.79
Réserves		
Réserves	41'524.80	265'828.85
Réserves fonds spéciaux	2'627'296.74	2'922'761.96
Autres réserves	34'934.80	36'939.15
Total du passif	2'780'275.34	3'344'590.00
Fortune	1'230'022.57	1'233'421.97

M. Vaucher précise que la fiduciaire Hervest SA a effectué la révision des comptes le 4 avril 2024. Il lit son rapport. Elle affirme avoir contrôlé les comptes annuels 2023 selon les normes en vigueur et atteste qu'elle remplit les exigences pour ce faire. Aucun élément non conforme à la loi n'a été constaté. M. Vaucher demande s'il y a des questions à propos des comptes. Aucune question n'est posée.

- *Préavis de la commission financière*

Mme Bochud, secrétaire de la Commission financière, atteste que la vérification des comptes 2023 a eu lieu le 12 avril 2024, recommande son approbation et remercie le Conseil de paroisse et M. Vaucher pour leur travail.

- *Approbation*

L'Assemblée de paroisse approuve à l'unanimité les comptes 2023.

10. Budget 2024

- *Présentation*

M. Vaucher présente et commente le budget 2024 et le compare au budget 2023 :

	Budget 2024		Budget 2023		Evolution	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	171'756	8'431	159'171	9'211	7.91%	-8.47%
Culte et célébrations	58'441	0	76'642	0	-23.75%	
Ministère pastoral et évangélisation	698'841	0	672'213	1'500	3.96%	-100.00%
Eglise et lieux de culte	123'428	9'000	105'376	9'000	17.13%	0.00%
Partage et entraide	11'200	0	10'700	0	4.67%	
Finances et impôts	64'500	1'162'497	59'500	1'150'297	8.40%	1.06%
Capitaux et emprunts	8'300	8'500	700	500	1085.71%	1600.00%
Cure	29'869	28'800	36'469	28'800	-18.10%	0.00%
Maison St-Denis	20'723	25'080	22'204	25'080	-6.67%	0.00%
Essert-Monnard	1'000	0	1'000	0	0.00%	
Autres postes	50'000	0	76'500	3'500	-34.64%	-100.00%
Totaux	1'238'058	1'242'308	1'220'475	1'227'888		
Bénéfice	4'250		7'413			

Comptes et budget des investissements 2024 :

	Budget 2024		Comptes 2023		Budget 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
INVESTISSEMENTS						
Immeubles du patrimoine administratif	5'034'000.00	1'079'745.00	141'685.85	12'856.60	3'476'000.00	200'000.00
Immeuble du patrimoine financier					-	
Résultat du budget/compte des investissements	5'034'000.00	1'079'745.00	141'685.85	12'856.60	3'476'000.00	200'000.00

M. Vaucher demande s'il y a des questions.

M. Nanchen demande à M. Vaucher des précisions sur la non-suppression des impôts ecclésiastiques des personnes morales.

M. Vaucher affirme que certains parlementaires demandent la suppression de cet impôt. Ces demandes restent minoritaires et n'ont pour l'instant, et fort heureusement, pas le retentissement escompté par les demandeurs. En effet, sans les rentrées de l'impôt ecclésiastique des personnes morales, la situation financière des paroisses deviendrait très compliquée.

- *Préavis de la commission financière*

Mme Bochud, secrétaire de la Commission financière, atteste que ladite Commission a examiné le budget 2024 en date du 12 avril 2024. Cette dernière en donne un avis favorable et recommande de l'approuver à l'unanimité.

- *Approbation*

L'Assemblée de paroisse approuve à l'unanimité le budget 2024.

11. Nomination d'un nouveau membre de la Commission financière

M. Joe Genoud ayant donné sa démission de la Commission financière le 1^{er} mai 2024, il a fallu trouver rapidement un remplaçant, afin que l'Assemblée de ce jour puisse procéder à sa nomination. M. Victor Ngaleu a accepté cette fonction. M. Ngaleu et son épouse sont italiens, tous deux de formation universitaire. M. Ngaleu est lecteur à l'église, et son épouse catéchiste.

L'Assemblée de paroisse approuve à l'unanimité la nomination de M. Ngaleu.

12. Divers

M. Nanchen donne la parole à M. Denis Colliard. M. Colliard revient sur le refus de la Commune de Châtel d'accorder le droit de se garer dans la cour des Misets, ce qu'il ne trouve pas normal. La Commune devrait, selon lui, au moins accorder ce droit en cas de funérailles, en pensant aux personnes âgées qui ont des difficultés à se mouvoir. M. François Pilloud, Conseiller communal, lui répond que la Commune s'est déjà opposée à une demande du Conseil de paroisse en ce sens et qu'elle ne reviendra pas sur sa décision. Il précise qu'il est d'ailleurs déjà prévu de poser des installations sportives pour les enfants sur cette place.

M. Pilloud profite d'avoir la parole pour transmettre quelques nouvelles de la part de la Commune :

- Il rappelle les CHF 300'000.- alloués par le Législatif communal afin de soutenir la restauration de l'église.
- Un projet de réaménagement du cimetière va s'étendre en 4 étapes, sur les dix à vingt prochaines années. Le total devrait se monter à environ CHF 1'500'000.-. Le budget de la première étape a déjà été approuvé. Durant cette première étape, les urnes funéraires seront transférées et installées de manière individuelle en différents endroits du cimetière, ceci afin de résoudre des problèmes d'infiltration d'eau à leur emplacement actuel. Les étapes suivantes comporteront des aménagements en vue de rendre la visite du cimetière plus agréable (végétalisation, bassins d'eau, etc.). Un nouveau parking pour les personnes travaillant au château est fonctionnel et comporte 5 places « visiteur » qui pourront être utilisées par les personnes qui se rendent au cimetière.
- Il a été demandé au chef de la voirie de faire vérifier les toilettes publiques situées au niveau de l'église. Les tags ont été effacés et les toilettes nettoyées. Le chef de la voirie enverra dorénavant un employé afin de vérifier leur état en cas de manifestation.

M. Denis Colliard souhaite revenir sur le montage de la crèche qui ne s'est fait qu'à partir du 10 décembre en 2023. Il demande pour quelle raison on ne pourrait pas la monter plus tôt, car cette année, il y avait déjà de la neige le 10 décembre, ce qui a rendu difficile la recherche de verdure pour l'agrémenter, quitte à ne pas mettre les personnages dans un premier temps. Ceci d'autant plus que le spectacle de la crèche vivante du 9 décembre 2023 a bloqué le travail de montage. Mme Stéphanie Schweickhardt l'informe que le spectacle de la crèche vivante est prévu tous les 2 ans, soit en 2025 la prochaine fois ; il n'y aura donc aucun problème de montage de la crèche au début décembre 2024. Cette question pourra être reprise en temps opportun.

M. Michel Perroud prend la parole pour revenir sur une des interventions de M. Denis Colliard. Il souligne d'abord la bonne décision de la Commune par rapport au cimetière et la remercie pour cela ; mais en ce qui concerne la possibilité de se garer dans la cour des Misets, il abonde dans le sens de M. Colliard. M. Perroud demande donc que la paroisse adresse un nouveau courrier à la Commune dans le but de la faire revenir sur sa décision. M. Nanchen lui répond que c'est inutile, car la Commune ne changera pas d'avis, en rappelant de plus qu'elle a déjà approuvé le projet d'y construire des installations sportives.

13. Remerciements et levée de la séance

Après s'être assuré que toutes les personnes souhaitant prendre la parole ont eu la possibilité de le faire, M. Nanchen remercie chacun et chacune de sa présence. Il remercie également tous les participants pour leur vote positif sur les comptes de la paroisse et l'élargissement du budget de restauration de l'église.

M. Nanchen lève la séance à 22h35 et invite tous les participants au verre de l'amitié.

14. Verre de l'amitié

Le Secrétaire

Le Président

Mickaël Boichat

Dominique Nanchen